

La Bolivie assure qu'elle ne violera pas le traité de 1904 concernant son accès à la mer



La Haye, 6 mai (RHC-PL)- Les autorités boliviennes ont commencé à présenter leur plaidoyer à la Cour Internationale de Justice de La Haye, sur le droit de la Bolivie à disposer d'un accès à la mer, et elles ont assuré qu'elles respecteront le Traité de 1904.

Le représentant bolivien chargé de cette question à La Haye, Eduardo Rodríguez Veltzé, a précisé que la Bolivie n'a pas l'intention de rejeter ce traité, et que son pays va faire appel au droit international pour défendre son droit d'accès à la mer.

Le négociateur bolivien a appelé le Chili à tenir ses promesses concernant la négociation pour aboutir à un accord indépendant du Traité de 1904. Eduardo Rodríguez Veltzé a par ailleurs rappelé que le Chili a reconnu à plusieurs reprises que l'enclavement de la Bolivie est un obstacle au développement de ce pays et que cet isolement est défavorable à ses relations avec le Chili.

Le négociateur bolivien a signalé que le Chili s'est prononcé pour des négociations à plusieurs occasions au cours de son histoire, dès 1920 et 1929. Il a souligné que le Chili avait à nouveau proposé des négociations dans les années 1950 et 1960 et que la Déclaration de Charaña, en 1975, insiste également

sur cette question.

Eduardo Rodríguez Veltzé s'est dit convaincu que la Cour de La Haye prendra une décision juste.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/55075-la-bolivie-assure-quelle-ne-violera-pas-le-traite-de-1904-concernant-son-acces-a-la-mer>



Radio Habana Cuba